



ASSOCIATION LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE INTERNATIONALE

COMMUNICATION du BUREAU de l'ALAI du 21 novembre 2025
relative au dernier projet de texte pour un Traité de l'OMPI sur la
protection des organismes de radiodiffusion (SCCR/46/3)

Le Bureau de l'Association Littéraire et Artistique Internationale (ALAI) a pris connaissance de la dernière version d'un projet de texte pour un Traité de l'OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion, telle que soumise à la réunion du SCCR de décembre prochain.

Il constate que la formulation large des exceptions aux droits proposés risque de couvrir non seulement le signal émis, mais également le programme transmis.

Sachant que ce programme est susceptible de couvrir des œuvres ou d'autres éléments protégés, il convient d'éviter des conflits avec les normes internationales précédemment adoptées par l'OMPI.

Le Bureau de l'ALAI souhaite dès lors qu'il soit précisé dans les textes que, en cas de conflit entre les exceptions et limitations aux droits des auteurs sur leurs œuvres, aux droits des artistes-interprètes ou des producteurs de phonogrammes sur leurs prestations, d'une part, et les exceptions aux droits des radiodiffuseurs sur leurs prestations, d'autre part, les conditions plus strictes applicables aux auteurs, artistes-interprètes et producteurs doivent prévaloir.

Il souligne que le test en trois étapes bien connu des autres traités internationaux en la matière devrait être intégré dans le nouveau Traité.

*

* *

The Bureau of the *Association Littéraire et Artistique Internationale* (ALAI) has reviewed the latest draft text for a WIPO Treaty on the protection of broadcasting organizations, as submitted to the SCCR meeting in December.

It notes that the broad wording of the proposed exceptions to rights risks covering not only the transmitted signal, but also the broadcast program.

Given that this program is likely to include copyrighted works or other protected elements, it is essential to avoid conflicts with international standards previously adopted by WIPO.

The Bureau of the ALAI therefore requests that the text be clarified that, in the event of a conflict between exceptions and limitations to the rights of authors over their works, to the

rights of performers or phonogram producers over their performances, on the one hand, and exceptions to the rights of broadcasters over their performance, on the other, the stricter conditions applicable to authors, performers and producers must prevail.

It emphasizes that the well-established three-step test found in other international treaties on this subject should be incorporated into the new Treaty.

*

* *

ALAI, l'Association Littéraire et Artistique Internationale, est une société savante et indépendante qui se destine à l'étude et à la discussion des problèmes juridiques découlant de la protection des intérêts de l'individu créateur. C'est un grand écrivain français, Victor Hugo, qui, en 1878, fonda cette association destinée à promouvoir la reconnaissance au niveau international de la protection juridique due au travail intellectuel des auteurs, l'idée étant de favoriser une meilleure diffusion internationale des œuvres et d'enrichir ainsi le patrimoine de l'humanité. C'est à la fin du 19ème siècle que cet objectif a été initialement atteint lors de l'adoption de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. L'ALAI a continué de jouer un rôle clef dans la préparation des instruments internationaux destinés à la protection des droits des auteurs et des artistes, notamment grâce à l'organisation de congrès et de journées d'études consacrés à l'analyse approfondie de tous les aspects du droit d'auteur. Pour plus d'informations sur l'ALAI, visitez notre *page web* : www.alai.org.

*

* *

ALAI, the International Literary and Artistic Association, is an independent learned society dedicated to studying and discussing legal issues arising in connection with the protection of the interests of creative individuals. Founded in 1878 by the French writer Victor Hugo to promote the international recognition of the legal protection of authors for their intellectual work, ALAI fulfils its purpose by fostering the wider international dissemination of works so as to enrich the heritage of humanity. This objective was initially achieved at the end of the 19th century with the adoption of the Berne Convention for the Protection of Literary and Artistic Works. Since then, ALAI continues to play a key role in the preparation of international legal instruments related to copyright and performers' rights, specifically by organizing congresses and study days dedicated to the in-depth analysis of every aspect of copyright. For more information about ALAI please visit our webpage: www.alai.org

[fin/end]